



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquantième session

5-8 mars 2019

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
développement des statistiques régionales

Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique.

* E/CN.3/2019/1.



Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique

Résumé

En 2016, les pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont convenu de renforcer leurs capacités statistiques nationales selon une vision commune, et d'agir collectivement dans cinq domaines d'action afin de coordonner leur approche. En 2018, à l'appui de cette vision commune et de cette action collective, les pays de la région ont adopté une déclaration confirmant leurs engagements respectifs d'appuyer les systèmes statistiques nationaux par des moyens politiques, institutionnels et financiers.

Le présent rapport fournit un aperçu des questions d'ordre national, régional et mondial qui façonnent le renforcement des capacités statistiques nationales en Asie et dans le Pacifique, en particulier à l'approche de l'échéance de 2020 dont sont assorties 21 des 169 cibles mondiales du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le rapport, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique résume les principales difficultés que rencontrent les pays de la région de l'Asie et du Pacifique lorsqu'il s'agit de renforcer les systèmes statistiques nationaux et de concourir aux programmes nationaux, régionaux et mondiaux, et elle met en évidence les cinq domaines d'action qui ont été retenus pour faire face à ces difficultés : mobiliser les utilisateurs et investir dans les statistiques ; assurer la qualité des statistiques et renforcer ce faisant la confiance qu'elles inspirent ; utiliser des statistiques intégrées afin de réaliser des analyses globales ; moderniser les processus de production statistique ; se doter des compétences requises.

Dans le rapport, la CESAP s'intéresse au développement des compétences grâce, entre autres, aux partenariats de formation, aux activités conjointes de plaidoyer en faveur du renforcement des systèmes statistiques, aux partenariats public-privé et aux mesures d'innovation. Elle expose également les mécanismes de coordination régionale qui sont mis à contribution pour coordonner les efforts de renforcement des capacités statistiques nationales.

Les recommandations sur lesquelles se referme le rapport tendent à ce que le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique bénéficie d'un engagement, d'un appui et d'une coordination internationaux renforcés dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

I. Introduction

1. Le précédent rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur le développement des statistiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/CN.3/2014/15), daté du 18 décembre 2013, a été soumis à l'examen de la Commission de statistique à sa quarante-cinquième session, tenue en mars 2014. Dans ce rapport, la CESAP passait en revue les défis à relever par les pays de la région dans la perspective du programme de développement pour l'après-2015. Elle y faisait valoir que pour répondre aux exigences accrues imposées aux systèmes statistiques nationaux, la statistique devait s'imposer en objectif de développement à part entière et être incluse en tant que telle dans le programme de développement pour l'après-2015.

2. Les délibérations de la Commission de statistique ont recentré l'attention des pays de la région sur l'importance que revêt le renforcement des systèmes statistiques nationaux en tant que partie intégrante du développement national. Dans le prolongement des réflexions contenues dans le rapport précédent de la CESAP et des délibérations subséquentes de la Commission de statistique, en 2016, la communauté statistique de l'Asie-Pacifique a adopté une vision et un cadre d'action collectifs afin de faire progresser les statistiques officielles en exécution du programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir E/ESCAP/CST (5)/1/Rev.1). Cet engagement a été consolidé en 2018 avec la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » (ESCAP/CST/2018/7), adoptée par les décideurs à une réunion de haut niveau de la sixième session du Comité de statistique de la CESAP. La Déclaration est disponible en quatre langues sur le site Web de la Commission de statistique, comme document de référence.

3. La région de l'Asie et du Pacifique abrite 58 membres et membres associés de la CESAP¹, depuis la Turquie à l'ouest jusqu'aux îles du Pacifique à l'est, depuis la Fédération de Russie au nord jusqu'à la Nouvelle-Zélande au sud. La région abrite également 6 des 10 plus grands pays du monde par la taille de leur population, et 3 des 10 plus petits. Les statisticiens en chef y dirigent des systèmes statistiques centralisés ou décentralisés, avec ou sans législation sur les statistiques, dotés d'effectifs de 3 à 14 000 fonctionnaires².

4. En 2018, les systèmes statistiques nationaux de la région de l'Asie et du Pacifique ont présenté 24 examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, dans le cadre des efforts déployés par leurs pays respectifs pour exécuter le Programme 2030. Trois systèmes statistiques nationaux sont prêts à présenter leur deuxième examen national volontaire en 2019, dans une large mesure sur la base de sources de données qui ont une périodicité décennale, tels que les recensements de la population et des logements, ce qui présente de nouveaux défis en matière de suivi des progrès accomplis, faute de données plus récentes.

5. Le présent rapport porte sur les activités de développement des statistiques menées en Asie et dans le Pacifique pour renforcer les systèmes statistiques nationaux en conformité avec la vision et le cadre d'action collectifs, la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/73/31, annexe II) et le Programme 2030 lui-même. Le rapport relève les difficultés auxquelles se heurtent

¹ La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) compte 53 États membres et neuf membres associés. Quatre États membres ne sont pas situés dans la région elle-même.

² La fourchette des effectifs est tirée des résultats d'une évaluation des capacités réalisée en 2013 afin de déterminer l'état des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique.

les systèmes statistiques nationaux en Asie et dans le Pacifique, ainsi que certaines initiatives de premier plan qui ont été lancées pour renforcer ces systèmes.

6. Les pays sont convenus d'un certain nombre d'objectifs mondiaux et régionaux à réaliser d'ici à 2020, parmi lesquels l'amélioration de la capacité des systèmes statistiques nationaux de diffuser des statistiques économiques fondamentales répondant aux normes internationales (Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique), l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (2015-2024) (Cadre d'Action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique), et un total de 21 cibles relevant des objectifs de développement durable³. À l'approche de 2020, les pays doivent redoubler d'activités collectives et tirer parti des efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial. Il est dès lors question dans le rapport des défis de coordination qui se présentent à tous les niveaux.

7. En conclusion, la CESAP propose des mesures à prendre par la Commission de statistique en vue d'accroître l'engagement et le soutien internationaux en faveur du développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique, à la fois à l'échelle mondiale, au regard du Programme 2030, et sur le plan régional, au regard de la feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

II. Programmes nationaux, régionaux et mondiaux

Programmes nationaux

8. En octobre 2018, à la sixième session du Comité de statistique de la CESAP, des décideurs de haut niveau se sont joints aux membres de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique pour adopter la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », aux termes de laquelle les États membres et les membres associés :

- a) Se sont engagés à intégrer le développement de la statistique dans les politiques et les plans nationaux de développement ;
- b) Se sont engagés à renforcer et à élaborer, le cas échéant, un cadre national de suivi, et à intégrer ce cadre aux processus de planification et de budgétisation ;
- c) Se sont engagés à créer un organe consultatif de haut niveau, le cas échéant, pour appuyer le système statistique national ;
- d) Se sont engagés à définir précisément les rôles et les responsabilités au sein du système statistique national ;
- e) Ont décidé de donner aux chefs des bureaux nationaux de statistique les moyens de jouer un rôle de chefs de file dans l'élaboration et la coordination de leurs systèmes statistiques nationaux intégrés respectifs ;
- f) Vont s'employer à renforcer les dispositions législatives et les mécanismes institutionnels nécessaires ;
- g) Ont décidé d'améliorer la communication en matière de statistique et de renforcer les connaissances et la culture statistiques ;

³ Sur les 169 cibles mondiales, 59 ont 2030 comme année cible mondiale, 21 ont une échéance de réalisation fixées à 2020, 3 ont différentes années cibles (2017 et 2025), et les 86 restantes n'ont pas de délai de réalisation.

h) Se sont engagés à promouvoir une utilisation accrue de la statistique officielle aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, et d'une gouvernance transparente ;

i) Se sont engagés à réexaminer les politiques et les stratégies nationales, selon qu'il conviendrait.

9. Les États membres et les membres associés ont reconnu dans la Déclaration qu'un grand nombre de systèmes statistiques nationaux de la région de l'Asie et du Pacifique peinent encore à produire et à diffuser des séries fondamentales de statistiques économiques, environnementales et sociales. Ce fait a été souligné par la Division de statistique de la CESAP dans le rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au sein de la région de l'Asie et du Pacifique en 2017⁴, indiquant que les indicateurs disponibles à l'échelle régionale ne correspondaient qu'à 25 % des indicateurs mondiaux de suivi des objectifs de développement durable.

10. Le Partenariat statistique au service du développement au 21^e siècle (PARIS21) rend compte de l'état d'avancement dans les pays du monde des stratégies nationales de développement de la statistique. Le Partenariat classe ces stratégies en deux grands groupes, selon qu'elles sont présentes ou à venir. En général, les pays de la région ont conçu des stratégies nationales de développement de la statistique, celles-ci étant toutefois à différents stades de leur cycle de mise en œuvre. Ainsi, sur les 37 États membres de la CESAP figurant dans le rapport 2017 de PARIS21⁵, 41 % disposent d'une stratégie nationale et la mettent en œuvre, 14 % ont conçu une telle stratégie mais ne l'ont pas encore adoptée, 22 % en ont une, mais qui est périmée, et 24 % n'en ont pas du tout. Sur les neuf États membres de la CESAP qui sont dépourvus de stratégie nationale, 44 % n'ont pas prévu d'en concevoir.

11. Quant aux données ouvertes, la région de l'Asie et du Pacifique se situe aux environs de la moyenne mondiale en ce qui concerne la couverture et le degré d'ouverture des données nationales, selon le rapport de Open Data Watch pour 2017 (*2017 Open Data Inventory*)⁶. Une grande dispersion caractérise toutefois les résultats obtenus par les 45 États membres et membres associés⁷ pour lesquels des données étaient disponibles quant à la couverture et au degré d'ouverture de leurs données. Dans certains cas, la statistique officielle accusait un retard considérable par rapport aux scores moyens attribués pour la couverture et le degré d'ouverture des données au niveau régional et mondial. En matière de couverture, les moyennes mondiale et régionale étaient respectivement de 36,4 et de 36,9, tandis qu'au niveau des pays de la région, le score minimum était de 11,5 et le maximum de 60 (figure I). Quant au degré d'ouverture, il s'établissait pour le monde et pour la région à des scores respectifs de 45,9 et de 45,2, mais avec une plus grande dispersion au niveau des pays, la valeur la plus basse étant de 17,5 et la plus élevée de 87,5 (figure II).

⁴ *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2017* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.F.12).

⁵ Partenariat statistique au service du développement au 21^e siècle, *National strategies for the development of statistics : progress report 2017*, février 2017.

⁶ Les scores attribués pour la couverture sont fonction de la disponibilité des principaux indicateurs et de la bonne ventilation des données dans le temps et selon les subdivisions géographiques. Les scores attribués pour le degré d'ouverture sont fonction de la mesure dans laquelle les données sont téléchargeables sous des formats lisibles par machine et non exclusifs ; sont accompagnées de métadonnées ; et sont assorties de possibilités de téléchargement telles que le téléchargement en bloc, la sélection par l'utilisateur ou les interfaces de programmation des applications ; ainsi que de la mesure dans laquelle leurs conditions d'utilisation sont ouvertes.

⁷ Il n'y avait pas de données pour les 13 États membres suivants : le Brunéi Darussalam, le Commonwealth des îles Mariannes septentrionales, Guam, les Îles Cook, Nauru, Nioué, la Nouvelle-Calédonie, les Palaos, la Polynésie française, la République populaire démocratique de Corée, les Samoa américaines, les Tonga et les Tuvalu.

Figure I
Scores de l'Open Data Inventory relatifs à la couverture des données pour 45 pays de la région de l'Asie et du Pacifique par rapport à la moyenne régionale

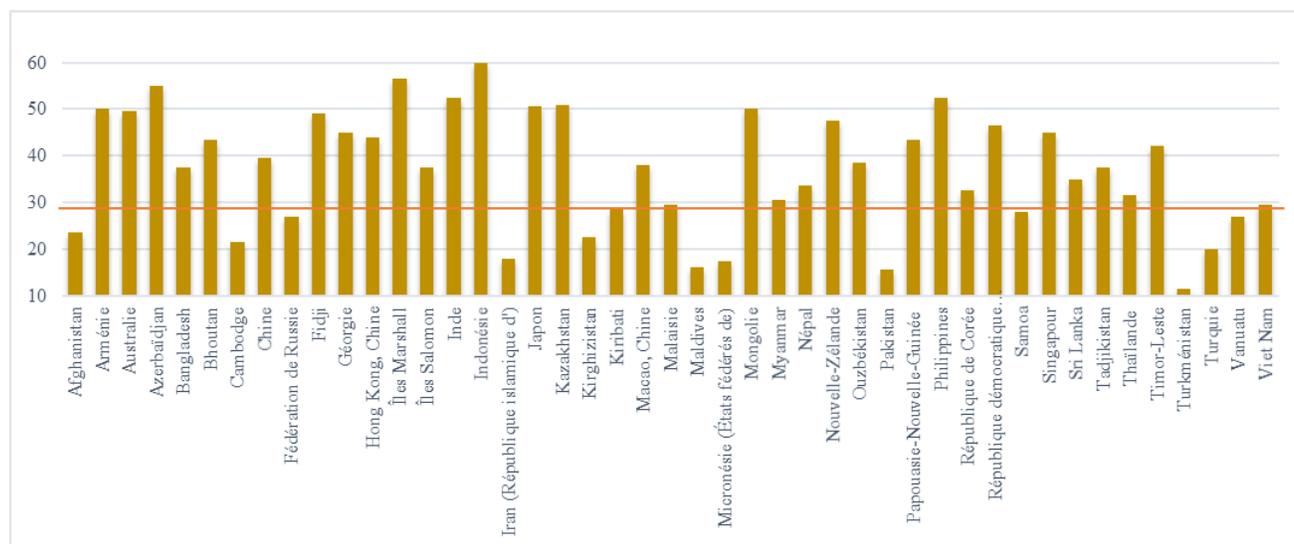
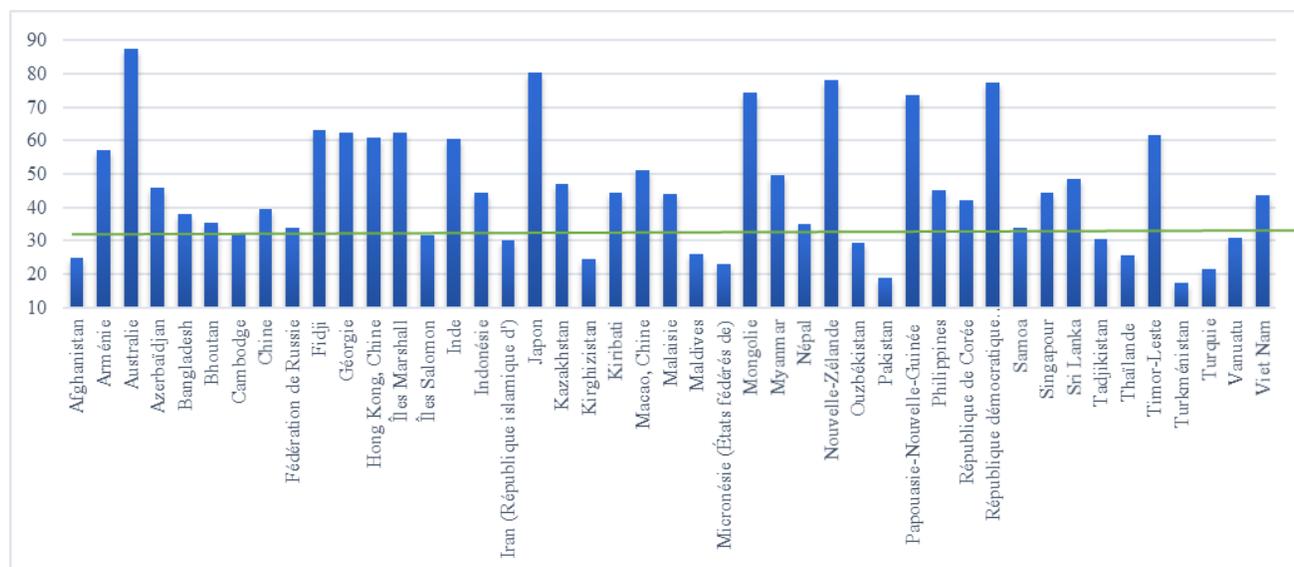


Figure II
Scores de l'Open Data Inventory relatifs au degré d'ouverture des données pour 45 pays de la région de l'Asie et du Pacifique par rapport à la moyenne régionale



12. En 2017, un examen a été mené dans le cadre du Programme régional de la CESAP pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique afin de dresser un état des lieux de la production et de la diffusion des statistiques économiques dans la région. Au total, 50 pays se sont prêtés à l'examen. Ils ont répondu à des questions portant sur les infrastructures statistiques et les aspects institutionnels de leurs systèmes statistiques nationaux tels que la législation relative aux statistiques, les normes et les classifications, la structure

organisationnelle, l'assurance de la qualité, les registres statistiques, recensements et enquêtes, les ressources humaines, et la formation à la statistique⁸.

13. À une exception près, les 50 pays qui ont répondu ont déclaré disposer d'une loi sur les statistiques en 2017. Les 49 lois en question contiennent toutes des dispositions sur la protection de la confidentialité des informations fournies par les répondants, 47 contiennent des dispositions sur la transparence, et 46 des dispositions sur la protection de l'indépendance professionnelle des organismes chargés des statistiques officielles. Trente-six pays sur 49 ont répondu que leur législation en matière de statistique comportait des dispositions habilitant les organismes du système statistique national à se procurer des données administratives à des fins statistiques. Vingt-cinq pays ont indiqué que leur gouvernement envisageait de modifier leur loi sur les statistiques. La raison la plus communément citée pour le changement envisagé était que la loi en vigueur ne prévoyait pas un accès suffisant aux données administratives (voir [ESCAP/CST/2018/INF/4](#)).

Programme régional

14. Les pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont élaboré et approuvé une feuille de route régionale destinée à faciliter la coopération à ce niveau en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, avec l'appui du secrétariat de la CESAP et d'autres entités des Nations Unies. La feuille de route a été adoptée par le quatrième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenu en 2017, puis approuvée par la CESAP dans sa résolution 73/9.

15. Dans la feuille de route, les membres de la CESAP définissent les domaines prioritaires de leur coopération en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Les questions thématiques retenues à ce titre sont indicatives des principaux défis que doivent encore relever les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, notamment l'impératif de ne laisser personne de côté, la réduction des risques de catastrophe et la résilience, les changements climatiques, la gestion des ressources naturelles, la connectivité et l'énergie. La feuille de route définit également les domaines de coopération prioritaires en termes de moyens de mise en œuvre du Programme 2030, et retient à ce titre les données et les statistiques, la technologie, le financement, la cohérence des politiques et les partenariats.

16. En ce qui concerne les données et les statistiques, la feuille de route relève qu'il sera impossible d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et donc d'améliorer les résultats, sans disposer de chiffres et d'indicateurs crédibles. Dès lors que 88 des 232 indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable n'étaient pas assortis de directives ou de normes méthodologiques au moment où la feuille de route a été approuvée, en mai 2017, celle-ci engage à prendre des mesures urgentes pour renforcer les capacités statistiques des États membres.

17. La feuille de route énonce comme suit les cinq possibilités de coopération régionale dans ce domaine prioritaire :

a) Faire valoir la nécessité pour les systèmes statistiques nationaux de répondre aux besoins des utilisateurs résultant du Programme 2030, et la nécessité d'encourager l'investissement dans des systèmes statistiques qui permettent de

⁸ CESAP, Division de statistique, *Report on the capacity screening of economic statistics in Asia and the Pacific 2017*, octobre 2018. Consultable à l'adresse : http://communities.unescap.org/system/files/capacity_screening_2017_-_final_rev.pdf.

satisfaire de manière adéquate aux exigences statistiques et d'appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable selon qu'il convient ;

b) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies continues, complètes et systémiques pour l'établissement des statistiques, y compris les statistiques pour le Programme 2030 ;

c) Fournir un appui au renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux et promouvoir les efforts en ce sens pour accroître la disponibilité de données de haute qualité, accessibles, en temps opportun, fiables et ventilées, notamment par l'établissement de cadres de mesure intégrés pour les statistiques relatives aux objectifs de développement durable qui incorporent les données de multiples sources, y compris les mégadonnées, d'une manière homogène et cohérente afin de contribuer à l'analyse globale des questions de développement durable ;

d) Organiser les processus opérationnels des systèmes statistiques nationaux et moderniser les outils pour une qualité, une efficacité et une efficacité renforcées de la gestion et de l'échange des informations statistiques ;

e) Développer les compétences des effectifs et la gestion des systèmes statistiques nationaux, y compris des producteurs de données pertinents, pour renforcer la capacité des ressources humaines en vue de générer les produits et services statistiques nécessaires au suivi des plans de développements nationaux et du Programme 2030.

18. La feuille de route se situe dans le prolongement de la vision et du cadre d'action collectifs adoptés en 2016 par le Comité de statistique de la CESAP, et approuvés par cette dernière en 2017. Dans la vision et le cadre d'action collectifs, la communauté statistique de l'Asie-Pacifique prend acte de la nécessité de transformer sa conception de l'activité de base de la statistique officielle pour passer de la production de séries chronologiques et de tableaux à la fourniture de produits et services statistiques plus directement adaptés aux besoins des utilisateurs.

19. La vision collective adoptée par la communauté statistique de l'Asie-Pacifique est l'expression d'un niveau commun d'ambition pour la période menant à l'horizon 2030. Le cadre d'action traduit cette vision en des actions collectives à mener dans les domaines prioritaires de la sensibilisation, de l'investissement, de la mobilisation des utilisateurs, et des mesures à prendre en matière de développement des méthodes, de modernisation des processus de production et de renforcement des compétences pour permettre la production et l'utilisation de statistiques intégrées.

20. Les membres de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique, constituée des responsables des systèmes statistiques nationaux et des partenaires de développement actifs dans la région, partagent la vision selon laquelle, d'ici à 2030, les systèmes statistiques nationaux seront dotés des capacités et des moyens de présider à l'élaboration de produits et de services statistiques novateurs et fiables et d'en assurer la fourniture pour répondre aux besoins urgents et en constante évolution du Programme 2030. La communauté a également déclaré qu'un système statistique national transformé est un système dans lequel :

a) Le socle de compétences du personnel des institutions statistiques transcende les disciplines traditionnelles ;

b) Les organismes statistiques, au moyen de processus de production statistique modernisés, sont des fournisseurs d'informations à l'ère des mégadonnées ;

c) Les structures juridiques et institutionnelles soutiennent fermement l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle⁹ pour orienter la gestion et le développement des statistiques dans un environnement en constante évolution caractérisé par des exigences croissantes, de nouvelles sources de données et des utilisations complexes des statistiques ;

d) Les relations avec les utilisateurs de produits et services statistiques sont repensées pour placer le client au cœur du système.

21. Par l'adoption de son cadre d'action, la communauté statistique a décidé de concentrer ses efforts de collaboration sur les domaines d'action suivants :

a) Domaine d'action A : mobiliser les utilisateurs et investir dans les statistiques ;

b) Domaine d'action B : assurer la qualité des statistiques et renforcer ce faisant la confiance qu'elles inspirent ;

c) Domaine d'action C : utiliser des statistiques intégrées afin de réaliser des analyses globales ;

d) Domaine d'action D : moderniser les processus de production statistique ;

e) Domaine d'action E : se doter des compétences requises.

Programme mondial

22. Aux termes du Programme 2030, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont engagés à procéder à un suivi et un examen systématiques de sa mise en œuvre au cours de la période 2015-2030. Il est prévu d'aider les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, à renforcer les capacités des organismes de statistique et à améliorer les systèmes de collecte de données nationaux pour garantir l'accès à des données de qualité, actualisées, fiables et ventilées. Il est également prévu de promouvoir de manière transparente et responsable une coopération accrue entre les secteurs public et privé afin de tirer parti d'un large éventail de données, notamment des données d'observation de la Terre et des informations géospatiales, tout en veillant à ce que les pays conservent la maîtrise des efforts visant à soutenir et à suivre les progrès accomplis¹⁰.

23. La feuille de route régionale de la CESAP ainsi que sa vision et son cadre d'action collectifs constituent un appui direct au renforcement de la capacité des organismes nationaux de statistique et des systèmes de données de mettre à la disposition des utilisateurs des données de qualité, actualisées et fiables, ventilées selon les caractéristiques voulues.

24. Cela étant, davantage peut être fait pour promouvoir de manière transparente et responsable une coopération accrue entre les secteurs public et privé afin de tirer parti d'un large éventail de données, notamment des données d'observation de la Terre et des informations géospatiales, tout en veillant à ce que les pays conservent

⁹ Les Principes fondamentaux de la statistique officielle ont été adoptés par le Conseil économique et Social dans sa résolution 2013/21, puis approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/261.

¹⁰ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 72 et 76.

la maîtrise des efforts visant à soutenir et à suivre les progrès accomplis. Les plans relatifs à la réalisation de cet objectif sont examinés dans la section III ci-dessous.

25. L'objectif de réduire les répercussions potentielles des catastrophes figure en bonne place dans le Programme 2030, les cibles et indicateurs correspondants étant inclus dans l'objectif 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), l'objectif 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et l'objectif 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions). Les indicateurs mondiaux relatifs à la réduction des risques liés aux catastrophes sont parfaitement alignés sur les indicateurs convenus pour le suivi des objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, adopté en 2015.

26. Les réformes actuelles de l'Organisation des Nations Unies repositionnent le système des Nations Unies pour le développement en fonction des aspirations du Programme 2030 (voir résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale).

27. L'appui à conception de données et de statistiques destinées au suivi et à l'examen du Programme 2030 devient une priorité absolue pour de nombreux pays. Cet aspect du développement a été retenu comme une priorité au titre des plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans certains pays.

28. La réponse de la CESAP consiste à inclure cet impératif dans ses activités au niveau des pays, et notamment à aider directement les organismes nationaux de statistique, à épauler les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, et à fournir un appui par l'intermédiaire de ces coordonnateurs et équipes. À cette fin, un poste de conseiller régional pour la statistique officielle au service du Programme 2030 a été créé en tant que point focal pour l'appui aux pays individuels en matière de données et de statistiques.

III. Perspectives pour 2019-2024

Domaine d'action A : mobiliser les utilisateurs et investir dans les statistiques

29. Les activités de sensibilisation, la mobilisation des utilisateurs et l'investissement dans les statistiques jouent un rôle crucial dans le renforcement des systèmes statistiques nationaux.

30. À la suite de la mise à l'essai concluante aux Philippines et aux Samoa de l'outil EPIC (*Every Policy Is Connected*) d'intégration des données sur les politiques, le Comité de statistique de la CESAP a approuvé EPIC en tant qu'outil générique de renforcement de l'interaction utilisateur-producteur aux fins d'une détermination effective de la demande de données découlant du Programme 2030. Il est prévu d'investir dans la simplification de l'outil au moyen d'une application et à continuer d'en faire usage dans d'autres domaines que les politiques sociales et d'égalité des sexes. Les politiques géospatiales sont un domaine envisageable. Tous les membres de la Commission de statistique sont invités à étudier l'utilisation de cet outil pour mobiliser les utilisateurs et investir dans les statistiques.

31. Les statistiques relatives aux catastrophes sont un domaine où la CESAP est à l'avant-garde et contribue activement aux normes mondiales. Le Cadre conceptuel de statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, produit d'une collaboration entre utilisateurs et producteurs de statistiques, est une manifestation de l'application du principe de mobilisation des utilisateurs consacré par la vision et le cadre d'action collectifs. Le Cadre détaille les utilisations des produits standard

des organismes de statistique, tels que les recensements et les enquêtes, en vue de l'élaboration de politiques de réduction des risques liés aux catastrophes fondées sur la connaissance des faits.

32. Reconnaissant la contribution de la CESAP à la mise au point de recommandations et de directives en matière de statistiques relatives aux catastrophes, la Commission de statistique, à sa quarante-neuvième session, a décidé d'intensifier les efforts mondiaux dans ce domaine en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés par la CESAP et d'autres. La CESAP s'emploie actuellement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, à donner au Cadre de statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique une dimension mondiale à l'occasion de la cinquante et unième session de la Commission de statistique. Les progrès accomplis à cet égard sont présentés dans les rapports ESCAP/74/24 et [E/CN.3/2019/16](#).

33. En 2020, la CESAP accueillera une conférence ministérielle à l'occasion de l'examen à mi-parcours de l'objectif appelé « faire en sorte que chacun soit compté », effectué dans le cadre de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024. Partant du constat que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont, pourraient être et devraient être la source de quelque 67 indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable, la CESAP étudie les mesures de plaidoyer qui pourraient être prises pour mieux appeler l'attention sur l'importance du bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil¹¹. Le Forum politique de haut niveau de 2019 et le Forum économique mondial de 2019 sont deux manifestations au sujet desquelles la CESAP et ses partenaires se concertent.

34. En ce qui concerne l'investissement dans les statistiques, plusieurs activités de développement des statistiques sont menées ou prévues en Asie et dans le Pacifique. La CESAP a collaboré avec les États membres pour piloter l'utilisation de données géospatiales en intégration avec la statistique officielle et en appui à la réalisation des objectifs de développement durable¹². Ce travail a été présenté en 2018 à la Conférence de l'Association internationale pour les statistiques officielles, organisée conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le thème « De meilleures statistiques pour une vie meilleure », où il a reçu un accueil favorable et suscité un intérêt considérable. La CESAP aide aussi directement plusieurs organismes nationaux de statistique à effectuer leurs essais d'exploitation des données de la téléphonie mobile aux fins de l'établissement des statistiques officielles. La CESAP a entrepris des recherches sur l'intégration des données issues des enquêtes sur les ménages et des recensements en vue de contribuer à la mesure de la pauvreté, et a organisé conjointement avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales un atelier régional sur l'utilisation des observations de la Terre dans la statistique officielle.

35. Les États membres ont toutefois des attentes supplémentaires. Les organismes nationaux de statistique souhaiteraient, de leur propre initiative ou à la demande de leur ministre de tutelle, exploiter une plus grande variété de données, qu'elles soient d'origine administrative, saisies par lecture optique, générées par la téléphonie

¹¹ Voir Samuel Mills *et al.*, *Civil Registration and Vital Statistics (CRVS) for Monitoring the Sustainable Development Goals (SDGs)*, document de travail établi pour la formation en ligne de la Banque mondiale sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, mai 2017.

¹² Voir CESAP, Division de statistique, *Report on the capacity screening of economic statistics in Asia and the Pacific 2017*, octobre 2018.

mobile ou géospatiales. Plusieurs pays asiatiques sont membres du Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, lequel joue un rôle directeur apprécié dans ce domaine. La CESAP s'emploie activement à promouvoir les activités du Groupe de travail mondial auprès de l'ensemble de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique. En tant que membre du Groupe, elle a inclus l'utilisation d'un large éventail de sources de données dans chacune de ses quatre contributions au Forum mondial des Nations Unies sur les données en 2018. La CESAP organise également, conjointement avec la Division de statistique, une manifestation parallèle qui se tiendra en Malaisie en 2019, en marge du soixante-deuxième Congrès mondial de la statistique de l'Institut international de statistique, pour permettre, à l'échelle de l'Asie et du Pacifique, la mise en commun des connaissances et le renforcement des compétences relatives à l'utilisation des sources de mégadonnées pour alimenter les statistiques officielles. Une séance thématique a également été organisée pour le Congrès en 2019. En 2019, lors de la Semaine Asie-Pacifique des statistiques économiques, forum annuel consacré à la réalisation et à la mise en commun de travaux de recherche pratiques sur l'amélioration des statistiques économiques, l'accent sera mis sur les contributions qui illustrent l'exploitation de sources de données non conventionnelles dans le cadre de la statistique officielle.

36. Des partenariats public-privé sont également nécessaires. À cet égard, la CESAP a fait la promotion, auprès de ses États membres et membres associés, du programme de modernisation des statistiques officielles mené par le Environmental Systems Research Institute (ESRI), qui octroie des subventions pour la série de recensements de la population de 2020. La CESAP se félicite aussi de l'action de l'Institut de recherche en faveur des travaux géospatiaux et statistiques réalisés concernant les océans, et de son système fédéré de plateformes de données destinées au processus des objectifs de développement durable. La CESAP s'attachera en outre à promouvoir et à rechercher l'établissement de partenariats par le biais d'accords de jumelage et de la coopération Sud-Sud, par exemple, pour aider la communauté statistique de l'Asie-Pacifique à mettre une variété de données au service de la statistique officielle.

37. En sa qualité de commission régionale, la CESAP met en lumière les progrès accomplis par la région dans la mise en œuvre du Programme 2030. En 2017, seuls 25 % des indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable pouvaient être fournis au niveau régional. Il y a donc encore beaucoup à faire pour combler les lacunes et disposer des statistiques officielles nécessaires pour bien mesurer et comprendre les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030. Le recours à un plus large éventail de sources de données pour alimenter les indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable est un moyen d'atteindre cet objectif. Le recours à un plus large éventail de statistiques, en plus de celles traditionnellement utilisées pour la statistique officielle, est une autre possibilité.

38. Comme exposé dans le rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au sein de la région de l'Asie et du Pacifique en 2017 (*Asia and the Pacific SDG Progress Report 2017*), la CESAP a mis à l'essai six indicateurs indirects relatifs aux objectifs de développement durable. Fondés sur des sources statistiques officielles, ils remplacent des indicateurs mondiaux officiels encore en cours d'élaboration. Dans le rapport de 2018, la CESAP analysera des situations dans lesquelles un plus large éventail de sources de données pourraient être utilisées afin de suivre la réalisation des objectifs de développement durable.

39. Les pays et les partenaires de développement en Asie et dans le Pacifique sont également demandeurs de conseils et d'assistance face à un défi de taille qui se

présente à eux en tant qu'utilisateurs : l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la communication de ces résultats.

40. L'ONU produit de nombreux types de rapports et communique les progrès accomplis de diverses manières, notamment sur les plans mondial, sectoriel et régional. Le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2018*¹³, par exemple, présente une analyse descriptive de certains indicateurs mondiaux relatifs à chacun des 17 objectifs du Programme 2030. Dans le rapport sur la réalisation des objectifs de développement durable au sein de la région de l'Asie et du Pacifique en 2017 (*Asia and the Pacific SDG Progress Report 2017*), la Division de statistique de la CESAP présente une analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles au niveau régional, fondée essentiellement sur les indicateurs mondiaux, ainsi que sur un petit nombre d'indicateurs indirects tirés de sources officielles de données, là où les données disponibles étaient insuffisantes au regard d'un objectif donné.

41. Parmi les autres rapports figure celui-ci que la Fondation Bertelsmann et le Réseau des solutions pour le développement durable consacrent à l'indice et aux tableaux de bord des objectifs de développement durable¹⁴, et dans lequel les pays sont classés selon le degré d'exécution du Programme 2030 au moyen d'une combinaison d'indicateurs mondiaux, d'une part, et d'indicateurs et de statistiques issus de sources officielles et non officielles de données, d'autre part.

42. Si ces rapports répondent aux divers besoins des décideurs, ils sont sources de difficultés lorsqu'il s'agit de les utiliser pour assurer un suivi piloté par les pays et dresser un récit cohérent des progrès réalisés, comme le veut le Programme 2030. À cet égard, la CESAP collabore avec les pays au renforcement de leurs compétences de communication et d'établissement de rapports. Elle fournit également des outils et des méthodes d'évaluation des progrès qui renforcent les capacités de suivi et d'examen des cibles et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable aux niveaux national et régional. En outre, en mars 2019, la CESAP inaugurera un portail régional des indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable et mettra à la disposition des pays un outil d'auto-évaluation de leurs progrès au regard des cibles du Programme 2030.

43. La CESAP travaille aussi au sein du système des Nations Unies, notamment avec le groupe régional des Nations Unies pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique, à la présentation d'outils et de méthodes aux équipes de pays des Nations Unies. Elle prend une part active dans les discussions avec les équipes de pays concernant les types de rapports qui existent, les avantages et les inconvénients de chaque type et les problèmes qui peuvent en résulter. Ces discussions peuvent porter sur le classement des pays, l'utilisation des sources non officielles de données et les divergences par rapport au cadre mondial constitué par les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

44. La CESAP examine avec le bureau de son Comité de statistique les questions soulevées par l'établissement des rapports et la communication des résultats en exécution du Programme 2030. Elle invite la Commission de statistique à se pencher sur la résolution des divers problèmes posés par l'établissement des rapports et la communication des résultats, la cohérence étant une préoccupation à la fois mondiale, régionale et nationale.

¹³ (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.I.6.)

¹⁴ Jeffrey Sachs *et al.*, *SDG Index and Dashboards Report 2018 : Global Responsibilities – Implementing the Goals* (Bertelsmann Stiftung et Sustainable Development Solutions Network, New York, 2018).

45. La CESAP et son Comité de statistique sont d'importantes tribunes intergouvernementales pour la mobilisation des utilisateurs et l'investissement dans les statistiques. La CESAP a approuvé la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » et a par conséquent décidé :

a) D'appuyer les États membres dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre la vision et le cadre d'action collectifs d'une manière intégrée et à la lumière de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique ;

b) De poursuivre la collaboration avec les partenaires de développement et les autres parties prenantes concernées aux fins de la mise en œuvre continue, coordonnée et efficace de la Déclaration ainsi que de la vision et du cadre d'action collectifs ;

c) D'établir, tous les deux ans, pour examen par le Comité de statistique, un bilan général des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ;

d) De soumettre les conclusions du segment de haut niveau de la sixième session du Comité de statistique, y compris la Déclaration, à la Commission à sa soixante-quatrième session qui se tiendra en 2019 ;

e) D'organiser une conférence à mi-parcours, en 2024, s'il y a lieu, afin d'évaluer le degré de réussite et de réfléchir à l'engagement des parties à la Déclaration.

Domaine d'action B : assurer la qualité des statistiques et renforcer ce faisant la confiance qu'elles inspirent

46. La CESAP a pris part dès 2012 à la discussion entre experts mondiaux sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre national générique d'assurance de la qualité, et sur le développement des capacités requises à cette fin. Aujourd'hui, elle participe activement aux discussions d'experts sur la mise à jour du cadre générique et sur la réalisation d'un manuel des Nations Unies pour sa mise en œuvre (voir [E/CN.3/2019/6](#)).

47. La confiance dans la statistique officielle est fondamentale pour nos travaux. En 2018, une séance extraordinaire tenue conjointement avec la Conférence de l'Association internationale pour les statistiques officielles a réuni des membres de la communauté de la statistique officielle afin de considérer le rôle important à jouer par l'assurance de la qualité et le renforcement de la confiance en tant que pierres angulaires de la demande de statistiques. La région de l'Asie et du Pacifique ne fait pas exception à ce principe et poursuit par conséquent ses efforts en vue de renforcer la confiance dans les systèmes statistiques nationaux et dans les statistiques officielles.

48. La CESAP collaborera avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales à la mise sur pied au niveau régional d'une nouvelle série de conférences thématiques sur la gestion des organismes nationaux de statistique en période de changement. Les conférences permettront aux statisticiens en chef de la région d'échanger des données d'expérience et des connaissances de façon à se préparer aux besoins sans cesse croissants des systèmes statistiques nationaux.

49. L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil sont des domaines où le renforcement de la confiance est nécessaire. Nombreuses sont les statistiques de l'état civil qui dans la région de l'Asie et du Pacifique continuent d'être puisées dans des enquêtes. La CESAP continuera de

plaider, y compris auprès de ses partenaires mondiaux, en faveur de la production de statistiques de l'état civil à partir des données de l'état civil.

50. Les évolutions qui s'opèrent dans le domaine des systèmes d'identité juridique sont susceptibles d'affecter la confiance dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. La CESAP suit de près la situation des systèmes d'identité juridique, ainsi que les progrès qui s'accomplissent dans ce domaine en Afrique et dans d'autres régions. Elle insiste sur le fait qu'il est important pour la statistique officielle de disposer de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil qui fonctionnent bien et inspirent la confiance.

Domaine d'action C : utiliser des statistiques intégrées afin de réaliser des analyses globales

51. Les océans, élément capital pour le climat de la planète et l'économie mondiale, se dégradent sous les effets de la surpêche, de la pollution et des changements climatiques. Les politiques touchant aux océans sont aussi fragmentaires que les données disponibles en la matière. Une gouvernance unifiée des océans ne saurait se concevoir sans une comptabilité unifiée des océans. La CESAP a été la première à lancer une initiative de partenariat pour l'élaboration d'une comptabilité des océans fondée sur le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE). La CESAP met à profit son rôle fédérateur pour conclure des partenariats afin de mieux faire connaître et comprendre les questions relatives aux océans et d'intensifier les mesures prises en faveur de leur santé. À sa quarante-neuvième session, la Commission de statistique a accepté l'offre faite par la CESAP et le Programme des Nations Unies pour l'environnement de diriger les travaux d'élaboration de directives statistiques relatives à la comptabilité des océans dans le cadre de la révision du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) pour les écosystèmes (comptabilité expérimentale) (voir [E/CN.3/2019/15](#)).

52. La CESAP intensifie ses activités à l'appui de l'intégration des données. Plus précisément, elle étoffe les activités qu'elle mène avec les États membres afin de renforcer leur capacité d'intégrer, aux fins de l'établissement des statistiques officielles, les sources traditionnelles de données, telles que les enquêtes, les recensements et les données administratives, entre elles et avec des données d'origines plus diverses, qu'elles soient saisies par lecture optique, géospatiales ou générées par la téléphonie mobile.

53. La CESAP se félicite de l'appui fourni par les partenariats de développement dans ces domaines, en particulier l'appui fourni par les partenaires des organismes nationaux de statistique qui, grâce à des jumelages avec des pays de la région, contribuent à renforcer les connaissances, les compétences et les capacités.

Domaine d'action D : moderniser les processus de production statistique

54. Comme souligné dans la vision et le cadre d'action collectifs, la CESAP a érigé la modernisation des systèmes de statistique en priorité. L'appui qu'elle fournit à cet égard est axé sur trois domaines : le renforcement des registres d'entreprises ; l'amélioration de la qualité et de la couverture des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ; l'amélioration de la capacité technique des pays d'échanger des données et des métadonnées. À cette fin, la CESAP a collaboré avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales pour organiser en

2018 un atelier régional sur l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX).

55. La CESAP a entrepris d'aider les pays à moderniser leurs processus de production statistique. En 2018, elle a aidé un État membre à participer à un atelier sur la norme SDMX. L'atelier était destiné aux formateurs, afin qu'ils puissent transmettre les connaissances acquises à d'autres collègues du système national de statistique. Des experts des organismes nationaux de statistique, des banques centrales, des organismes internationaux et du secteur privé ont collaboré afin de cerner et de résoudre les problèmes et d'entreprendre l'élaboration d'une norme. La modernisation des processus de production statistique dans la région devrait s'accélérer par suite de ces activités tendant au partage des connaissances et à la collaboration entre diverses parties prenantes.

56. De manière générale, la CESAP axera de plus en plus ses activités sur la modernisation des processus de production statistique. Comme indiqué ci-dessus, plusieurs activités de développement des statistiques sont en cours ou prévues en Asie et dans le Pacifique avec pour objectif de promouvoir de manière transparente et responsable une coopération accrue entre les secteurs public et privé, et de mettre ainsi un large éventail de données, notamment des données d'observation de la Terre et des informations géospatiales, au service de l'exécution du Programme 2030, tout en veillant à ce que les pays conservent la maîtrise des efforts visant à soutenir et à suivre les progrès accomplis. Ces actions, si elle portent leurs fruits, devraient conduire à l'utilisation d'une gamme plus large de données dans les statistiques officielles qui serviront aux examens nationaux volontaires pilotés par les pays et aux futures éditions du rapport *Asia and the Pacific SDG Report*. L'engagement des États membres et des membres associés est grand et l'appui constant des partenaires mondiaux, en particulier du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, est très apprécié. Des initiatives de jumelage et de coopération Sud-Sud seraient également les bienvenues.

Domaine d'action E : se doter des compétences requises

57. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), institution régionale de la CESAP, a pour mandat de renforcer, en proposant des formations pratiques aux statisticiens officiels, la capacité des membres et des membres associés qui sont en développement, ainsi que des territoires de la région dont les économies sont en transition, de collecter, d'analyser et de diffuser des statistiques, et de produire des statistiques actualisées et de qualité utilisables aux fins de la planification du développement économique et social. Il a également pour mission d'aider les membres et membres associés en développement et les territoires dont les économies sont en transition à mettre en place ou à renforcer leurs moyens de formation à la statistique et d'autres activités connexes¹⁵.

58. Depuis sa création en 1970, les États membres de la CESAP comptent sur l'Institut pour fournir, diriger et coordonner la formation à la statistique dans la région de manière efficace, efficiente et dynamique. À sa soixante-quatorzième session, en mai 2018, la CESAP a salué le travail de l'Institut, notamment la formation à la statistique qu'il avait prodiguée à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a proposé d'étoffer encore le portefeuille d'activités de l'Institut en y adjoignant des cours en ligne sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ainsi que des activités de formation sur les statistiques

¹⁵ Voir résolution 2005/36 du Conseil économique et social, annexe, par. 4.

relatives aux catastrophes et aux changements climatiques, et sur l'application et l'utilisation des systèmes d'information géographique et des mégadonnées pour produire des statistiques officielles (ESCAP/74/44, par. 132).

59. Les programmes de formation de l'Institut sont en phase avec la vision et le cadre d'action collectifs, ainsi qu'avec la feuille de route régionale.

60. En s'appuyant sur l'Institut et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, la CESAP s'emploie à renforcer le réseau des instituts de formation en Asie et dans le Pacifique. À cet égard, l'Institut et la Division collaborent avec le Service fédéral de statistique de la Fédération de Russie (Rosstat) et l'École supérieure de sciences économiques de l'Université nationale de recherche à Moscou, à la conception et à l'exécution en langue russe de programmes de formation en face à face et à distance pour répondre aux besoins des pays d'Asie centrale. En collaboration avec le Bureau sous-régional de la CESAP pour le Pacifique, l'Institut et la Division mettent également sur pied, avec l'Université du Pacifique Sud, un programme portant sur trois domaines d'intérêt potentiels : les statistiques officielles, les statistiques environnementales et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pour les pays de la région du Pacifique.

IV. Collaboration et coordination

61. Au nombre des principes directeurs de la vision et du cadre d'action collectifs figurent le recentrage et l'affinage des collaborations existantes afin d'accélérer les progrès accomplis dans l'exécution du programme 2030. Tout en retenant ce principe comme ligne directrice, la CESAP continue d'être guidée par plusieurs projets régionaux de développement des capacités menés sous la supervision d'États membres et d'organismes internationaux. Ces organismes sont notamment le Groupe directeur chargé du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique, le Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales, le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, et le Comité directeur régional Asie-Pacifique chargé de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

62. Des communautés de pratique virtuelles seront mises en place conformément à la priorité accordée aux mécanismes régionaux pour les statistiques intégrées et l'innovation par la communauté statistique de l'Asie-Pacifique à la sixième session du Comité de statistique de la CESAP.

63. En 2013, le Bureau du Comité de statistique a créé le Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique, qui réunit à présent 25 pays et organisations internationales. Bien que le réseau soit confronté à certaines difficultés quant à l'engagement de ses membres et la réalisation de ses objectifs, la CESAP collabore avec lui pour accélérer le partage des connaissances grâce à la mise en commun de matériels de formation et l'élargissement de la portée des formations (voir ESCAP/CST/2018/4).

64. Outre les activités qu'elle mène avec les groupes directeurs, la CESAP collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, ainsi qu'avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales dans un certain nombre de domaines thématiques, comme la comptabilité des océans, les statistiques relatives aux catastrophes et les

mégadonnées. La Division est membre de tous les groupes directeurs régionaux de la région de l'Asie et du Pacifique.

65. Au niveau régional, la CESAP se sert du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique pour faciliter la coordination des activités de renforcement des capacités statistiques entre les États membres, au moyen de groupes de travail thématiques portant sur les statistiques, la réduction des risques liés aux catastrophes et la résilience, les statistiques relatives aux catastrophes et les statistiques relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

66. Dans leur Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », les États membres et membres associés de la région de l'Asie et du Pacifique, soucieux de concourir à une meilleure coordination au niveau régional, appellent les partenaires de développement :

a) À fournir aux pays une assistance coordonnée sur les plans technique, financier, technologique et du renforcement des capacités et à faire en sorte que les pays aient pleinement accès aux données dont disposent les partenaires de développement à l'appui de la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs et du Programme 2030 ;

b) À consulter le bureau national de statistique ou le système statistique compétent avant d'effectuer toute étude ou enquête statistique ;

c) À continuer d'élaborer et de renforcer les normes statistiques internationales et à apporter un appui technique à leur application.

V. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

67. La Commission de statistique est invitée à :

a) Examiner la pertinence mondiale de la Déclaration adoptée par la communauté statistique de l'Asie-Pacifique sur le thème « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté », et envisager de la recommander pour adoption par le Conseil économique et Social en tant que moyen crucial de mise en œuvre du Programme 2030 et des Principes fondamentaux de la statistique officielle ;

b) Prendre note des progrès accomplis par les pays d'Asie et du Pacifique et les partenaires de développement quant à la mise en œuvre de la vision et du cadre d'action collectifs par la communauté statistique de l'Asie-Pacifique en vue de faire progresser les statistiques officielles en exécution du programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, et examiner les mesures qui y sont énoncées à cette fin, notamment :

i) Collaborer en vue de renforcer les systèmes statistiques nationaux de sorte qu'ils puissent exploiter une variété de sources de données et de méthodes aux fins de l'établissement des statistiques officielles, surmonter les problèmes de disponibilité affectant les indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable, et se dispenser ainsi, le cas échéant, de passer par la phase des enquêtes par sondage (voir par. 34 à 36 ci-dessus) ;

i) Résoudre les défis liés à l'établissement de rapports et à la communication dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, de sorte que puissent être dressés des récits cohérents et fiables des progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial (voir par. 37 à 44 ci-dessus) ;

c) Soutenir l'appel lancé par les États membres de l'Asie et du Pacifique pour que les partenaires de développement :

- i) Fournissent aux pays une assistance coordonnée sur les plans technique, financier, technologique et du renforcement des capacités ;
 - ii) Fassent en sorte que les pays aient pleinement accès aux données dont disposent les partenaires de développement ;
 - iii) Consultent le bureau national de statistique ou le système statistique compétent avant d'effectuer toute étude ou enquête statistique ;
 - iv) Continuent d'élaborer et de renforcer les normes statistiques internationales et d'apporter un appui technique à leur application.
-